

Aucune inscription ne sera enregistrée sans son règlement à l'ordre de : MPT la Natagne, ou en espèces, et une copie recto-verso de la pièce d'identité. A déposer ou envoyer au 3 rue Jules Ferry 54610 SIVRY.

Pour les professionnels : joindre aussi une copie du R.C.

Merci de votre inscription brocante Sivry (54610) - samedi 14 septembre 2024 de 17h à 23h

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro R.C. : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Je choisis la taille de mon emplacement par tranche de 5 mètres : \_\_\_\_\_ m

(8€ par 5m), je paie donc la somme de :\_\_\_\_\_ €

Signature précédée de la mention - Lu et approuvé :

Attention les modules mesurent 5m x 2m50,  
Aucun véhicule ne sera admis sur les emplacements de stand, pendant la manifestation des parkings sont mis à disposition.

J'atteste qu'au 14/09/2024, je n'aurai participé qu'à moins de deux vide-greniers pour cette année civile.

La manifestation dénommée « Brocante » organisée par MPT la Natagne se déroulera le samedi 14 septembre 2024 de 17h à 23h. Elle est réglementée par le code de commerce Art. L-310-2 et est considérée comme une « vente au déballage ». La brocante est ouverte aux particuliers et aux professionnels (hors produits alimentaires consommables sur place). Les participants devront retourner à l'adresse postale indiquée le coupon d'inscription dûment rempli, accompagné du paiement correspondant à leur réservation. Il leur sera envoyé par mail un accusé de réception de leur inscription.

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'empêchement (pour quelle que raison que ce soit).

L'entrée se fera uniquement par la "grande rue" au carrefour de belleau/bratte/moivrons. L'installation des stands devra se faire entre 15h00 et 17h00. Passe ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte de la brocante.

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription (priorité sera donnée aux habitants de Sivry devant leurs habitations). Pour des raisons de sécurité, les organisateurs ne pourront accepter les exposants qu'en fonction des places disponibles.

Les mineurs-exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Les participants seront inscrits sur un registre qui sera transmis à la préfecture dès la fin de la manifestation.

La vente d'armes de toutes catégories est interdite.

La vente d'animaux est interdite.

La vente de produits alimentaires consommables sur place et de boissons est interdite.

L'association se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement, ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures, ...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.